Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260605-DEL2026_37-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-37 du 05.06.2026 – (7.5)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, DENIS Hugo, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo,
BOUILLEROT Céline rejoint la séance à 20h20, après l'adoption des délibérations n° 32 à 37.

Absents : GUILLOTO-SALAÜN Alexandra a donné pouvoir à BARFF Manuel, PAUTREL Julien a donné pouvoir à ROUAULT Delphine, CRESPEL Laurine a donné pouvoir à CRESPEL Cécile, ORINEL Léna a donné pouvoir à GEORGELIN Hugo

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 15** **Votants : 15+4**

Date de convocation : 29/05/2026 Secrétaire : Mme. CRESPEL Cécile

DEL 2026_37 Aire de services et hébergements légers à la Gare de Médréac- demande de subvention

Présentation du projet

Située sur la voie verte n°3 (V3) et le GR37, la commune de Médréac souhaite renforcer son rôle structurant au sein du réseau d'itinérance douce de la Destination Brocéliande. Le projet vise à faire de la gare vélorail, déjà emblématique et à la fréquentation croissante, un pôle central d'accueil, de services et d'hébergement pour les itinérants.

Le projet s'articule autour de deux volets complémentaires :

1. Création d'une aire de services principale répondant aux besoins des itinérants (cyclistes et randonneurs).

- Cette aire s'intégrera dans la centralité existante de la gare, déjà connectée aux services communaux, touristiques et commerciaux.

- Elle proposera les équipements nécessaires dont certains sont déjà existants : sanitaires, point d'eau, abri et aire de pique-nique, arceaux et box vélos, borne de recharge, point d'information touristique (qui va évoluer vers la délocalisation de l'office de tourisme courant 2027) et espace de repos.

2. Installation de deux hébergements légers de type « cabanes » pouvant accueillir chacun deux personnes.

- Ces hébergements, légers et réversibles, offriront une solution adaptée aux voyageurs itinérants souhaitant passer une ou plusieurs nuits au plus près de la nature.

- Ils s'intégreront dans le projet global de « cabanes typées Brocéliande » dont le cahier des charges a été réalisé avec une designer.

- Leur esthétique et leurs matériaux sont choisis en cohérence avec les cahiers d'inspiration architecturale et identitaire de Brocéliande, afin de créer une expérience immersive et emblématique du territoire.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260605-DEL2026_37-DE

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions menées localement : par la communauté de communes au travers de sa stratégie de développement touristique, par la commune et l'Office de tourisme de Saint-Méen Montauban pour promouvoir le slow tourisme, de proximité et durable.

Il s'inscrit également en collaboration complète avec Tourisme Saint Méen Montauban pour la mise en gestion des hébergements et l'usage des services.

Cette subvention auprès de la région est sollicitée dans le cadre d'un appel à projet de la destination Brocéliande. Dans le cadre de l'appel à projet, la destination Brocéliande a choisi de mettre un montant plancher de l'aide à 10 000 € et un montant plafond à 20 000 €.

Plan de Financement

DEPENSES	**Montant en euro HT**	**RESSOURCES**	**Montant en euro HT**
2 hébergements légers	20 000,00	Autofinancement	19 663.40
8 pieux pour hébergement	400.00	Région Bretagne :	19 663.40
Isolation des hébergements	2 644.80		
Electricité cabane	1200		
Consignes bagages sécurisées : système de recharge classique avec consigne, fourniture et pose	**2 640.00**		
Atelier d'auto-réparation et d'entretien	4 180.00		
Box vélo pour 4 vélos	7 462.00		
TOTAL DÉPENSES	**39 326.80**	**TOTAL RESSOURCES**	**39 326.80**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 pour) décide :

- **D'APPROUVER,** le projet Aires de services et hébergements légers à la Gare de Médréac,
- **DE SOLLICITER** le conseil régional de Bretagne, pour une subvention de **19 663.40** euros au titre du Tourisme « Identité et transitions » - Projets de développement touristique des 10 Destinations touristiques,
- **D'AUTORISER Madame** la Maire, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le secrétaire ***Le registre dûment signé,***
Pour extrait conforme.
La Maire,

Cécile CRESPEL ***Magali GAUTIER***